

DECRET N°70-157/CP/SGG

du 8 Juillet 1970

portant nomination de Mr Mama AROUNA,
Inspecteur-Adjoint de l'Enseignement
Primaire, en qualité de Haut-Commis-
saire à l'Intérieur -

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte
du Conseil Présidentiel ;
- VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation
du Gouvernement ;
- VU le Décret N°70-88/CP du 16 mai 1970, portant création de
hauts-commissariats ;
- VU le Décret N°70-119/CP du 5 juin 1970, portant organisation
du Haut-Commissariat à l'Intérieur ;
- VU le Décret N°41/PC/SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des
emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à
la discrétion du Gouvernement et le décret N°70-122/CP/SGG
du 5 juin 1970 qui l'a complété ;
- VU le Décret N°70-109/CP du 30 mai 1970, fixant les rémunérations,
les indemnités et les prestations en nature allouées aux
hauts-commissaires,

DECRETE :

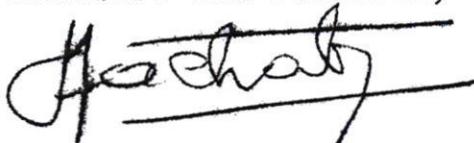
Article 1er - Mr Mama AROUNA, Inspecteur-Adjoint de l'Enseignement
Primaire, est nommé Haut-Commissaire à l'Intérieur.

Article 2 - Le présent décret qui aura effet à compter de la date
de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué
partout où besoin sera.-

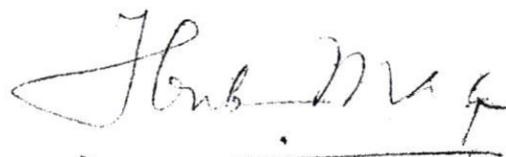
Fait à COTONOU, le 8 Juillet 1970

par le Président du Conseil
Présidentiel, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,



Pascal CHABI KAO



Hubert MAGA

Ampliations : PCP 8 - CS 6 -
MCP 4 - Intéressé 1 - HCI 4 -
DAI 4 - Ministères 11 - SGG 4
SLD 4 - Cab. Mil 1 - Trésor 4
DB-CF-DC-Solde-IGF-Gde Chanc.6
IAA-DCCT-DN-JORD 4 - DGE 4 -
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - DI 8